

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2024-011 – Achat de protection – Gymnase La Varende – Rue Neuve – Condé-en-Normandie

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité de procéder à l'achat d'une protection pour les murs du gymnase La Varende – Rue Neuve – Condé-en-Normandie
- Vu les offres reçues,

DÉCIDE

Article 1 – De procéder à l'achat de matériel pour une protection des murs du gymnase La Varende, rue Neuve – Condé-en-Normandie auprès de la société Guibout Matériaux – 389 avenue L. Toussaint – BP 225 – 61104 Fliers Cedex pour un montant de 5 053,05 € H.T. soit 6 063,66 € T.T.C.


DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 4 janvier 2024

LE MAIRE


Valérie DESQUESNE